

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL
du 11 MAI 2021 à 20h00 à la Grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

Présidence: Roger Stroude, Doyen d'âge

Conseil général: Christiane Antoniazza Torche, Fabrice Bonvin, Joanna Bourke Martignoni, Helen Bowden, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Laurent Chatagny, Véronique Chavaillaz, Marina Cheron, Bruno Corpataux, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Setti Genoud, Jean-Pierre Häni, Sylvie Holenstein Roulin, Bertrand Macheret, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Isabelle Varenne, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Jérôme Vonlanthen, Catherine Züllig

Excusée: Mallory Schneuwly Purdie

Conseil communal: Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Jean-Daniel Roth, Jean-Marc Sallin

Secrétaire : Ariane Menoud
Rédaction du PV : Perrine Quillet



Tractanda :

1. Accueil et message de bienvenue du Conseil communal
2. Assermentation des Conseillers généraux par M. le Préfet de la Sarine
3. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général par le Doyen d'âge
4. Discours inaugural du Doyen d'âge
5. Communications du Doyen d'âge
6. Appel nominal
7. Désignation de quatre scrutateurs/trices pour le bureau provisoire
8. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2021-2022
9. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2021-2022
10. Election des scrutateurs/trices pour la législature 2021-2026
 - a. détermination du nombre de scrutateurs/trices
 - b. élection des scrutateurs/trices
11. Election des scrutateurs/trices suppléants/es pour la législature 2021-2026
 - a. détermination du nombre de scrutateurs/trices suppléants/es
 - b. élection des scrutateurs/trices suppléants/es
12. Prise de fonction du Bureau du Conseil général et allocution du/de la président/e élu/e
13. Election des commissions permanentes
 - a. Election des membres de la Commission financière
 - i. détermination du nombre de membres
 - ii. élection des membres de la commission
 - b. Election des membres de la Commission des naturalisations
 - i. détermination du nombre de membres
 - ii. élection des membres de la commission
 - c. Election des membres de la Commission d'aménagement nommée par le Conseil général
 - i. détermination du nombre de membres
 - ii. élection des membres de la commission
14. Election de la Commission rédactionnelle du règlement du Conseil général
 - i. détermination du nombre de membres
 - ii. élection des membres de la commission
15. Choix du mode de convocation pour la législature 2021-2026
16. Communications du Conseil communal
17. Divers



1. Accueil et message de bienvenue du Conseil communal

Monsieur le Préfet, Madame la Lieutenant de Préfet,
Monsieur le Doyen du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les élus-es au Conseil Général,
Chers collègues du Conseil communal,
Chers membres de l'administration communale et du personnel communal,
Chères Neyruziennes et chers Neyruziens,
Chers représentants de la presse, particulièrement Mme Stéphanie Buchs,
Mesdames et Messieurs,

En introduction de cette séance d'assermentation et de constitution, je me dois de vous faire part d'informations sur le plan de protection Covid mis en place pour cette séance.

La salle a été disposée de manière à respecter les directives sanitaires recommandées. Des masques ainsi que du désinfectant sont à disposition à l'entrée de la salle. Il est interdit de s'asseoir sur les chaises non-autorisées ou de les déplacer. Les déplacements sont à limiter au maximum.

Finalement, nous n'aurons malheureusement pas la possibilité de partager le verre de l'amitié après votre constitution. Nous le regrettons évidemment mais ceci n'est que partie remise pour une prochaine séance, dès que la situation sanitaire le permettra.

Merci pour votre compréhension.

*** _ ***

Cher Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de vous être déplacé ici à Neyruz pour cette assermentation de notre nouveau Conseil Général.

Certainement comme plusieurs personnes ici présentes, je me souviens de l'une de votre présence dans cette salle de l'Aigle Noir, il y a quelques années déjà.

C'était pour chanter un opéra avec notre chœur mixte de la Chanson du Moulin qui fêtait un jubilé.

Pour ce soir, rien de tel... !

Vous nous honorez de votre présence pour l'assermentation, peut-être en chœur..., de notre nouveau Conseil Général.

Un grand merci à vous et bienvenue chez nous.

*** _ ***

Chers-ères élus-es au Conseil Général,

C'est un moment historique pour notre Commune.

En effet, nous allons vivre ensemble la première assermentation et constitution d'un Conseil Général à Neyruz.

Au nom du Conseil communal, je tiens encore à tous vous féliciter pour votre élection.

Merci pour votre engagement pour notre village.

Vous avez été élu parmi 134 candidats issus de 7 mouvements.

C'est une victoire pour la démocratie et les citoyennes et les citoyens de Neyruz ont pu faire leur choix lors d'une campagne électorale qui a toujours été respectueuse de tous. Bravo et merci encore pour ce fair-play.



Il en sera de même, j'en suis persuadé, dans les prochains dossiers que vous aurez à traiter et à décider ensemble pour notre Commune. Vous serez force de proposition et pouvoir de décision. C'est vous qui déciderez sur les dossiers et qui choisirez le futur de notre village.

Après votre assermentation par Monsieur le Préfet, votre Doyen M. Roger Stroude dirigera votre séance de constitution en vue de procéder aux diverses élections.

Votre Conseil communal a été assermenté le 24 avril dernier. Il s'est maintenant constitué et les dicastères ont été répartis dans un excellent état d'esprit. La passation des dossiers entre les anciens et les nouveaux conseillers communaux s'effectue actuellement. Les défis ne manquent pas.

Je profite de cette occasion pour remercier l'ancienne équipe du Conseil communal pour tout le travail accompli durant la période législative qui vient de s'achever. Un merci particulier aux conseillers communaux sortants, soit à notre ancien Syndic M. Martial Wicht, à Mme Catherine Guillaume Girard, à M. Héribert Dousse, à M. Rémy Gendre et à M. Bernard Kolly.

Chers membres du Conseil Général, votre nouveau Conseil communal se réjouit de travailler avec vous dans un esprit de collaboration, de confiance et de respect mutuel. Ensemble, nous trouverons les meilleures solutions pour que Neyruz reste un village où il fait bon vivre et pour que chacune et chacun y trouve sa place. Que chaque citoyenne et chaque citoyen soit toujours au centre de nos intérêts communs. Il nous faudra faire preuve de tolérance, de dialogue et d'écoute. Ensemble, avec l'appui de notre administration et du personnel communal que nous remercions déjà pour leur travail, nous saurons faire avancer les dossiers de notre beau village.

Chers membres du Conseil Général, je vous souhaite, au nom du Conseil communal, beaucoup de plaisir, de satisfaction et de succès dans le cadre de votre mandat.

Je passe maintenant la parole à notre Préfet Monsieur Ridoré et à votre Doyen Monsieur Stroude pour la suite du déroulement de cette soirée historique.

Merci beaucoup pour votre attention et vive Neyruz.

2. Assermentation des Conseillers généraux par M. le Préfet de la Sarine

Monsieur le Doyen,
Mesdames les Conseillères générales
Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs,

Ce mardi 11 mai restera certainement gravé dans vos mémoires comme un grand jour. C'est en effet celui de votre investiture. Vous serez légitimés dans quelques minutes, lors de la prestation de serment qui vous donne réellement accès à vos pouvoirs de parlementaires communaux et aux devoirs qui les accompagnent.

La plupart d'entre vous vivent pour la première fois une assermentation et je suis persuadé que vous percevez bien le caractère solennel de cette rencontre. Le moment est non seulement symbolique pour chacune et chacun d'entre vous. C'est un moment clé pour la vie politique et citoyenne de votre commune.



Il m'appartient de présider cette cérémonie. C'est un plaisir et un honneur. Je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre élection et pour vous souhaiter de très belles réussites au sein de ce conseil.

Vous élirez tout à l'heure plusieurs organes importants (Présidence, Scrutateurs, Commissions) de ce qui constitue le 1^{er} Conseil général de l'histoire de votre commune.

C'est dire si vous êtes vraiment aux premières loges pour dessiner l'avenir de votre commune. Et ce ne sont ni les dossiers ni les défis qui manqueront.

Cette cérémonie d'assermentation se déroulera en **deux parties** :

- 1) Prestation formelle de serment
- 2) Quelques informations juridiques et pratiques de ma Lieutenante de Préfet, Mme Tatiana Veth, sur le fonctionnement du Conseil général

Mais avant cela, j'aimerais me tourner vers les membres de votre nouveau Conseil communal.

*** _ ***

Il y a un peu plus de deux semaines, j'ai assermenté, en compagnie du Directeur des institutions, les Exécutifs communaux du district de La Sarine. Parmi eux, les neufs membres du Conseil communal de Neyruz. Je leur ai dit toute l'importance que j'accordais à leur engagement, mais je tiens à le réitérer cette fois « à domicile », devant vous, membres du Conseil général de Neyruz.

J'invite les membres du Conseil communal à se lever.

Monsieur le Syndic, Madame la Vice-Syndique, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, je tiens encore une fois à vous féliciter pour votre élection, respectivement votre réélection. Je suis absolument persuadé que vous formerez un Conseil communal très solide, qui saura conduire cette commune de la meilleure des manières, dans la roue de votre nouveau Syndic, M. Jean-Pierre Corpataux, que je félicite pour sa nouvelle fonction.

Je pense que nous pouvons applaudir le Conseil communal.

Vous pouvez vous assoir.

*** _ ***

Monsieur le Doyen,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le message que j'aimerais vous adresser aujourd'hui, avant de passer à la prestation formelle de serment, qui précédera la reconstitution de votre Conseil général, est assez similaire à celui que j'ai adressé le 24 avril dernier aux membres de votre Conseil communal.

Vous êtes embarqués sur le même bateau et vous avez, les uns et les autres, décidé de vous engager pour votre population avec toute votre énergie.

Durant la période des élections, vous avez promis de vous engager avec toute votre énergie pour votre population. Vous devez maintenant tenir vos promesses et mériter la confiance qui a été placée en vous.



Il est certain que les citoyennes et citoyens vont être très attentifs aux actions de l'Exécutif. Mais ils ne manqueront pas non plus de jauger votre travail, car vous êtes leurs relais et leur voix au sein de ce parlement.

Aujourd'hui, nous travaillons, à tous les échelons du pouvoir, sous l'œil attentif de la population qui ne nous donne plus aucun blanc-seing. Ceci doit nous inciter à réaffirmer, le plus souvent possible, les valeurs qui sont au cœur de la démocratie. La démocratie ne se réduit en effet pas à l'addition ou à la confrontation d'intérêts particuliers. Son bon fonctionnement nécessite, au contraire, la construction constante, active et commune d'une vision globale et intégrative de la société, que ce soit à l'échelle locale, régionale, cantonale ou fédérale.

Vous devrez donc, ensemble, déterminer ce qui constitue le bien commun pour votre village, en considérant aussi son insertion dans le district, ses liens avec le canton et, dans certains cas, sa place qu'ils doivent jouer au niveau national. Vous avez donc de très grandes responsabilités.

La démocratie vit grâce à des gens comme vous, prêts à s'investir, à assumer des responsabilités et à donner de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour la collectivité. Mais cette vie démocratique repose également sur une certaine culture du débat et du respect.

Cela exige beaucoup de vertus, de la part de ceux qui y participent. Parmi ces vertus, j'aimerais vous partager celles que j'ai personnellement apprises à découvrir, durant ces 13 dernières années à la Préfecture, au travers de riches et belles rencontres avec de multiples femmes et hommes de terrain :

- bâtissez vos décisions sur votre propre jugement et restez autonomes et indépendants ;
- faites preuve d'un grand esprit d'écoute, d'ouverture, de respect mutuel et de prise en compte de la diversité ;
- n'ayez pas peur de travailler avec une vision d'avenir : être visionnaire ne veut pas dire manquer de réalisme. A tous les niveaux, les responsables politiques doivent gérer l'acquis mais surtout préparer l'avenir ;
- n'écoutez pas trop ceux qui disent que tout va trop vite parce qu'en fait souvent nous ne faisons que de rattraper des retards.

Mais pour que votre travail porte ses fruits, vos vertus personnelles ne suffiront pourtant pas. Pour trouver le chemin du plaisir et de la réussite – 2 indissociables compagnons de voyage – vous allez devoir vous constituer en un collectif cohérent, le Conseil général, et vous allez devoir trouver la bonne manière de travailler main dans la main avec l'exécutif communal, votre indissociable compagnon de voyage à vous.

C'est l'un des enjeux cruciaux pour les communes qui disposent d'un tel conseil général.

J'espère que vous trouverez rapidement la bonne carburation, car dans ce monde qui s'est complexifié, les décisions ne sont pas toujours faciles à prendre et les bons projets ne sont pas toujours des évidences. Vous allez devoir faire preuve de créativité et vous devrez avoir une grande qualité d'écoute et de débat.

Votre priorité sera, j'en suis certain, de répondre aux besoins de la population. Pour y arriver, l'esprit de collaboration devra être, plus que jamais, au cœur de votre action politique. Les grands dossiers nécessitent en effet la réunion de toutes forces, à l'intérieur des communes d'abord, mais également à l'intérieur du district.



A cet égard, c'est peu dire que l'année 2020 a été intense, exigeante et remplie d'émotions, et qu'elle a nécessité l'engagement et l'esprit de collaboration de toutes les générations et de tous les membres de la société. Prises de conscience individuelles, intelligence collective, capacité d'innovation, importance des contacts sociaux, rôle des réseaux formels et informels de solidarité, ... L'année 2020 a été riche en rencontres, épreuves et enseignements.

Avec son Réseau Santé, son Centre de coordination, son Service d'aide et de soins à domicile, son Service d'ambulances, ses 10 EMS, ses autorités communales et services communaux, ainsi que l'ensemble de ses partenaires actifs sur le terrain, le district était en première ligne pour prendre soin de la population de plus de 65 ans – quelque 17'000 Sarinoises et Sarinois, soit un tiers de cette catégorie d'âge dans le canton – qui présentait le plus de risques avec le COVID-19. La crise traversée a ainsi montré l'importance cruciale du système sanitaire pour l'ensemble de la population.

Cette expérience doit nous conduire à poursuivre pour les années à venir une véritable stratégie de promotion du secteur de la santé. Celle-ci passe notamment par le renforcement de l'attractivité des métiers de la santé et l'exploitation des synergies.

La pandémie a également eu un impact sur le calendrier du projet de fusion du Grand Fribourg. L'Assemblée constitutive s'est vue contrainte de reporter au 26 septembre 2021 le vote consultatif, initialement prévu le 17 mai 2020. Vous le savez, ce vote revêt une dimension historique, puisqu'il offrira à la population du Grand Fribourg l'occasion de se prononcer pour la 1^{ère} fois sur le principe d'une fusion du chef-lieu cantonal et de ses communes voisines.

Un vote consultatif qui témoigne de la volonté de l'ensemble des partenaires de mener toutes les étapes de ce processus de fusion sur la base d'un principe cardinal : celui de la « participation volontaire ». C'est en effet un point commun de toutes les communes membres du périmètre de fusion : Elles sont toutes là sur une base purement volontaire.

En d'autres termes, si les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne sont actuellement membres du processus de fusion, c'est parce que les autorités de ces communes ont, librement et souverainement, demandé à rejoindre le périmètre de fusion du Grand Fribourg et à être associées aux travaux menés jusqu'à ce jour.

En ce sens, le vote consultatif de septembre prochain marque une occasion supplémentaire donnée aux autorités et, pour la 1^{ère} fois, à la population d'exprimer leur volonté de poursuivre ou, au contraire, de quitter le processus de fusion.

Ce vote consultatif est également important car la crise sanitaire a permis de constater que le concept de fusion, adopté en janvier 2020, reste pertinent après l'épisode de Covid-19. Invités à témoigner lors de l'Assemblée constitutive du 2 juillet 2020 des expériences vécues durant la pandémie, tant les acteurs du social que les acteurs de l'économie ont en effet tenu à souligner combien l'idée directrice de la fusion, « Ensemble, on est plus forts », se voit renforcée à la lumière des conséquences de la crise.

L'union des forces est également à la base des travaux menés en 2020 par les communes de la Sarine pour se doter au 1^{er} janvier prochain d'une Association régionale de la Sarine. Sa première mission sera d'adopter le futur Plan directeur régional de la Sarine, dont l'établissement, mené conjointement avec l'Agglomération de Fribourg, se déroule actuellement de façon coordonnée avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération.



Ces quelques jalons démontrent, si besoin était, que les enjeux les plus importants, dans notre district, impliquent les communes dans leur ensemble. Des enjeux difficiles mais passionnants qui marqueront, à n'en point douter, cette nouvelle législature.

Comme partout en Suisse, les communes de la Sarine font ainsi face à des enjeux qui dépassent bien souvent les frontières communales. Seules, elles ne sauraient assumer des tâches aussi complexes et interconnectées que l'aménagement régional, la mobilité, la promotion économique, les services médico-sociaux ou la gestion des eaux.

C'est ainsi que depuis de nombreuses années, les communes ont tissé un réseau complexe de collaborations intercommunales.

Aujourd'hui, toutefois un grand nombre de ces tâches échappent à la compétence directe des assemblées communales et des conseils généraux. Les décisions sont prises dans le cadre de structures intercommunales (associations de communes, ententes intercommunales ou Agglomération), qui génèrent des charges liées et constituent un niveau de pouvoir intermédiaire entre la commune et le canton, pour le plus grand bonheur – me direz-vous – du Préfet, qui préside nombre de ses associations, mais sur lequel la population et les législatifs communaux ont, il faut bien le reconnaître, peu de prise.

La fusion des communes du Grand Fribourg constituerait une simplification importante de cette nécessaire collaboration. Elle permettrait de « redonner » - et j'insiste sur le terme « redonner » - à la commune politique, à son exécutif, mais surtout à son législatif, de nombreuses tâches communales, assumées aujourd'hui au niveau intercommunal.

C'est d'ailleurs probablement là l'enjeu principal et le choix de société qui se cachent derrière le vote consultatif du 26 septembre prochain :

- Souhaitons-nous poursuivre sur la lancée de ces 20 dernières années, synonymes d'un nombre toujours croissant de collaborations intercommunales et leur lot de charges liées échappant au pouvoir des législatifs communaux ?
- Ou souhaitons-nous approfondir la piste d'une commune fusionnée, synonyme de tâches, de compétences et d'autonomie redonnées aux Conseillères générales et Conseillers généraux que vous êtes ?

L'Assemblée constitutive a répondu à cette question et se prononce résolument en faveur d'un renforcement des compétences et prérogatives du Conseil général de la future commune fusionnée.

Elle vient d'ailleurs d'adresser au Conseil d'Etat un courrier demandant de saisir les opportunités que représentent tant la fusion du Grand Fribourg et que le processus de réflexion sur la gouvernance des régions, initié par la Direction des institutions, pour inclure, dans la refonte totale en cours de la législation sur les communes, un accroissement des compétences des législatifs communaux, notamment et en particulier en matière d'aménagement du territoire.

Grâce à vos compétences, votre enthousiasme et tous les outils que vous aurez à disposition, je suis convaincu que vous allez pouvoir relever ces futurs défis.

Je vous incite, en résumé et pour conclure, à poursuivre votre collaboration de la meilleure des manières avec tous vos partenaires durant cette législature. Cette collaboration débute aujourd'hui même, à l'occasion de la séance de constitution du Conseil général, qui se déroulera dans la seconde partie de cette soirée sous la conduite de votre doyen d'âge.



Je remercie celles et ceux qui ont déjà exercé le pouvoir pour leur dévouement à la collectivité et pour la collaboration qu'ils m'ont apportée. Que les élu.e.s qui sont là pour la première fois sachent que, s'ils ou elles détiennent une parcelle de l'autorité, il ne s'agit pas que d'un honneur mais aussi et surtout de charges et de responsabilités.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service et vous remercie de votre attention.

*** _ ***

Je vais maintenant procéder à la prestation de serment.

Je prie les membres du Conseil général, ainsi que l'assistance, de se lever.

Mme la Lieutenant de Préfet va donner lecture de la formule du serment et de la promesse solennelle, et je procéderai ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil général.

A l'appel de son nom, je prie chaque membre du Conseil général de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets ».

*** _ ***

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Vous vous êtes mis au service de la population et j'espère que vous allez pouvoir contribuer à combler les attentes de cette dernière.

En prêtant serment, vous vous êtes engagés à respecter les lois et les droits des citoyennes et des citoyens. Il s'agit là d'un acte important et d'un engagement qui vous lie pendant toute la législature.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service. La Préfecture restera toujours à votre disposition pour vous aider dans cette tâche.

J'invite les membres du Conseil communal et de l'assistance à marquer leur gratitude et leurs félicitations par une salve d'applaudissements.

*** _ ***

La cérémonie d'assermentation est ainsi terminée.

Je vous remercie pour votre accueil.

Les restrictions sanitaires ne nous permettent pas d'agrémenter cette soirée d'une partie conviviale. J'aurai néanmoins le plaisir de rester avec vous pour la 1^{ère} partie de la reconstitution de votre Conseil général, sous la présidence de votre doyen d'âge.

Mais avant de lui céder le siège et la conduite de la séance de reconstitution, j'ai toutefois le plaisir et l'honneur de passer successivement la parole à Mme Tatiana Veth, Lieutenant de Préfet, pour quelques informations sur le fonctionnement du Conseil général.

Merci de votre attention et plein succès à la Commune de Neyruz.



3. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général par le Doyen d'âge

Monsieur le Préfet, Madame la Lieutenante de Préfet, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, Chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs.

J'ai l'honneur, en tant que doyen, de vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie historique de constitution du Conseil général de Neyruz, un grand évènement pour l'avenir et pour le développement harmonieux de notre village.

Merci à notre Préfet, Monsieur Carl-Alex Ridoré, de s'être déplacé pour notre assermentation.

Avant d'ouvrir officiellement cette séance constitutive, je vous transmets quelques informations importantes pour la bonne marche de la soirée.

En premier, une information à l'intention de la presse et du public :

Le public et la presse ne peuvent pas filmer ou enregistrer les débats sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été faite.

Informations à l'intention des conseillers généraux :

Je vous informe que les débats sont enregistrés, comme le permet le règlement d'exécution de la loi sur les communes. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer, de décliner systématiquement leur identité, et d'attendre qu'un micro soit mis à leur disposition.

4. Discours inaugural du Doyen d'âge

Vous avez sûrement déjà remarqué que le français n'est pas ma langue maternelle. La Suisse se compose à la base de 4 langues et cultures différentes, donc par la force des choses, et heureusement pour moi, il y a dans ce pays une bonne tolérance de dialectes et des accents. Je n'ai pas trouvé une APP – une application de téléphone portable - pour des sous-titres instantanés. En m'écoutant moi-même je me suis dit que je devais pondre un discours sans les "R", mais c'était trop difficile. Donc je ferai de mon mieux et vous remercie d'avance pour votre compréhension.

Bienvenue à cette première réunion de ce tout nouveau Conseil général. Tout d'abord, je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous d'avoir pris la décision courageuse de vous impliquer plus activement dans la vie de notre commune, de notre communauté.

J'ai pu constater avec intérêt que plusieurs belles promesses et quelques très bonnes idées ont circulé pendant les campagnes des différents groupes pour l'élection de ce Conseil général. Pour citer quelques projets proposés par presque tous les groupes, il y a la mobilité douce, l'écologie ou encore les infrastructures pour les jeunes et pour la communauté en général.

Maintenant la campagne achevée, c'est à nous, les élus, d'honorer et d'assurer ces promesses et de faire en sorte qu'elles se concrétisent. Nous nous sommes toutes et tous engagés pour agir pour le bien public, sans manœuvres partisans ou pour en tirer des avantages personnels. A nous toutes et tous d'honorer ensemble cet engagement et d'éviter les pièges de l'ego ou de l'orgueil.

La devise traditionnelle de la Suisse, inscrite sous la coupole du Palais fédéral, est "Unus pro omnibus, omnes pro uno", c'est-à-dire "Un pour tous et tous pour un". Elle peut s'appliquer à tous les niveaux, à l'échelle du pays, des cantons, mais aussi de chaque commune. Même si on peut se demander si



toutes celles et ceux qui passent sous la coupole la lisent, la comprennent et l'appliquent réellement, cela ne devrait pas nous empêcher de la faire nôtre, cette devise, ici à Neyruz.

Un pour tous, tous pour un. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Outre les images de d'Artagnan et ses compagnons d'aventure qui me viennent à l'esprit, cette devise parle de solidarité, du fait de tous tirer à la même corde, peu importe nos convictions religieuses, politiques ou autres.

Un pour tous, tous pour un. C'est se dire que si chacun d'entre nous s'engage pour le bien-être de tous, alors chaque personne qui réside dans cette commune en bénéficiera.

Pour cela, nous avons le devoir d'écouter et d'identifier les besoins et les vœux de chaque personne qui constitue le tissu social de Neyruz – pas seulement les aînés et les personnes actives professionnellement, qui votent et qui payent nos impôts, mais aussi toutes les autres personnes qui contribuent à la richesse, au bouillonnement et à la diversité de notre belle commune. Je pense ici surtout aux jeunes, mais aussi aux autres personnes qui n'ont pas le droit de voter.

Si j'ai parfois tendance à oublier mon âge quand je sillonne les routes sur ma Ducati ou que je joue à la pétanque jusqu'à tard dans la nuit, apprendre que j'étais le doyen du Conseil général m'a fait un sacré coup et rappelé qu'à part dans ma tête je n'ai plus 20 ans. Mais cela m'a aussi rappelé que le but de cet engagement politique, ce n'est pas de se faire une place au soleil, mais c'est de participer à construire le monde de demain. C'est l'avenir de nos enfants et petits-enfants que nous allons façonner par nos initiatives et nos décisions.

Dans le but de tous tirer à la même corde, il va de soi que nous devons également écouter, comprendre et respecter les autres membres du Conseil général afin de trouver ensemble des terrains d'entente, voire des compromis. Ainsi, nous contribuerons à maintenir la qualité de vie, le sens de l'accueil et l'esprit d'ouverture de notre chère commune de Neyruz. Nous nous efforcerons même de l'améliorer et d'avancer ensemble, dans l'harmonie.

Il est possible que plusieurs Neyruziennes et Neyruziens aient voté pour la création de ce Conseil général par insatisfaction ou par mécontentement quant à l'état actuel des choses, au statu quo. Nous les avons entendus et aujourd'hui, c'est à nous, dans cette nouvelle structure, de faire en sorte, ensemble, que les choses changent, et vers le mieux.

Nous vivons de plus en plus dans un monde où règne le profit à court terme, où le système social et de santé n'est pas considéré comme une ressource et un investissement pour le bien-être de tous, mais plutôt comme une charge, voire pire, comme un business.

La pandémie qui ravage le monde depuis un peu plus d'une année a révélé les effets dramatiques et honteux du démantèlement ou délaissement des systèmes de santé, même dans certains pays puissants, soi-disant démocratiques et développés.

Nous pouvons féliciter et remercier nos autorités fédérales, cantonales et locales pour la gestion de cette crise, qui, malheureusement, perdure. Bien sûr, il y a eu quelques incohérences et même des erreurs dans les mesures qui nous ont été imposées. La vraie intelligence peut être aperçue quand on doit prendre des décisions urgentes et vitales, sans avoir toutes les informations nécessaires. Il est facile de faire des choix logiques sans risque d'erreurs ou de critiques quand on dispose de toutes les informations. Tout au long de cette pandémie, les évolutions abruptes et souvent déconcertantes de la situation ont forcé nos autorités à adapter rapidement les mesures prises, au fur et à mesure que nos connaissances se développaient. Je tiens à saluer la résilience et la capacité d'adaptation dont elles



ont fait preuve. Aujourd'hui la situation continue d'évoluer, et le défi actuel consiste également à soutenir les pays les plus démunis et à leur apporter notre aide.

Laisser sans soins les plus faibles, les malades, les pauvres et les minorités est indigne de nous, les pays riches; c'est pourquoi il est primordial de soutenir, de bâtir, de rebâtir s'il y a lieu, un esprit de communauté et de solidarité, pour que chaque habitante et habitant ait le sentiment d'appartenir à notre commune et s'y sente soutenue et entendue.

Pendant le premier semi-confinement, ma femme et moi avons été les heureux témoins et bénéficiaires directs du soutien, de l'amitié et de la considération de nos voisins et de la communauté ici à Neyruz. Plusieurs d'entre vous avez pris les devants et êtes allés, par exemple, faire les courses pour les personnes confinées. Vous vous êtes assurés du bien-être de vos voisins, et ce, peu importe si vous les connaissiez avant ou non. Vous n'avez probablement pas parlé de politique autrement que pour partager vos inquiétudes.

Aujourd'hui, le rôle de ce Conseil général va être de dupliquer cet esprit de solidarité et de le faire perdurer, afin que le meilleur de l'expression "Ça prend un village" puisse jaillir.

Dans toutes vos prises de décision, je vous invite à vous informer, à considérer les avantages et inconvénients pour le bien de la collectivité que vous représentez et qui vous a élu. Ainsi, ensemble nous pourrons prendre une décision éclairée qui reflétera au mieux les souhaits de toute la communauté.

Je suis un fervent supporteur de l'égalité entre hommes et femmes. Pour ça, nous, les hommes, avons besoin de plus de sagesse, d'une vue à plus long terme, d'une plus grande conscience sociale, de plus de patience, et de moins d'agressivité et de moins de compétitivité. Mathilde, avec qui je partage ma vie, était Présidente de Paroisse pendant plusieurs années. À cette époque, j'ai souvent été présenté comme "Monsieur le mari de madame La Présidente". Là, j'ai une petite pensée pour le Prince Philip, récemment parti pour un autre voyage, mais pour une fois avant sa reine. C'est ce genre d'égalité à laquelle nous devons aspirer, et pas seulement à titre anecdotique.

On voit progressivement de plus en plus de femmes en politique et dans les positions dirigeantes. Bravo mesdames et bravo à celles qui se sont engagées dans notre Conseil communal et notre Conseil général. Plus ces conseils seront divers dans leurs représentations, mieux ils refléteront la population neyruzienne et ses multiples visages.

Je tiens aussi à remercier ici une autre femme, notre secrétaire communale, Madame Ariane Menoud, pour sa contribution intelligente, professionnelle et indispensable à l'organisation de cette réunion, du protocole Covid et de la disposition de cette salle, vraiment pas évidente.

Pour conclure, je tiens à vous remercier une fois de plus pour votre engagement dans ce Conseil général. C'est un défi que nous relevons aujourd'hui, c'est une promesse faite à la population de nous investir, chacune et chacun, personnellement, pour le bien commun. C'est grâce à vous, maintenant, que notre belle commune de Neyruz continuera d'évoluer pour refléter nos valeurs et nos objectifs.

Merci.



5. Communications du Doyen d'âge

Cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel et par affichage au pilier public en date du 27 avril 2021 ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 30 avril 2021.

De plus, je vous informe que, pour permettre le bon déroulement de cette séance, les responsables des groupes politiques ont été appelés à se rencontrer pour des séances de préparation. Les propositions qui vous seront soumises au vote le sont d'entente entre tous les groupes. Je les en remercie.

6. Appel nominal

Etant donné le contrôle des présences effectué lors de l'entrée dans la salle, je vous propose de renoncer à cet appel nominal.

Selon la liste de contrôle, 49 membres sont présents. Je constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la loi sur les communes (LCo), est atteint et que l'assemblée, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Y a-t-il des questions ou remarques à ce sujet ?

Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté et l'assemblée peut délibérer.

7. Désignation de quatre scrutateurs/trices pour le bureau provisoire

Conformément à l'art. 30 al. 2 de la Loi sur les communes (LCo), le Doyen d'âge du Conseil général préside la séance et désigne, pour répondre aux exigences légales, quatre scrutateurs, appartenant à des groupes différents, qui forment avec lui le bureau provisoire.

Afin de faciliter le déroulement oral de cette séance, nous utiliserons la forme masculine pour désigner les personnes mentionnées. Il n'y a aucune intention discriminatoire. Je me permettrai de poursuivre en ce sens.

Je désigne donc pour cette première partie de séance les 4 scrutateurs suivants et je les invite à me rejoindre :

- Christiane Antoniazza Torche, bibliothécaire, Groupe socialiste et Ouverture (GSO)
- Joanna Bourke Martignoni, juriste, chercheuse universitaire et étudiante en conseil psychosocial, Alliance de Neyruz (AdN)
- Véronique Chavaillaz, comptable, Avenir Neyruz (AveN)
- Steve Mettraux, économiste, entente communale, Amis et Sympathisants (ecAS)

Cela étant fait, je vous propose de passer au point 8. de l'ordre du jour :



8. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2021-2022

Avant de passer à l'élection de la présidence du Conseil général, je vous transmets quelques informations quant au fonctionnement et au rôle du Président du Conseil général qui est élu pour une période de 12 mois :

Ses attributions sont les suivantes :

- Il préside le bureau
- Il assure les relations avec le Conseil communal
- Il dirige les délibérations et veille au maintien de l'ordre
- Il surveille les travaux des commissions
- Il représente le Conseil général à l'extérieur
- Il surveille le bon fonctionnement du Conseil général et corrige si nécessaire

Comme annoncé précédemment, les représentants des groupes se sont rencontrés et se sont concertés au sujet du tournus des présidences durant la législature 2021-2026, à savoir :

	Présidence	Vice-présidence
2021 – 2022	Avenir Neyruz (AveN)	Groupe socialiste et Ouverture (GSO)
2022 – 2023	Groupe socialiste et Ouverture (GSO)	Entente communale, Amis et Sympathisants (ecAS)
2023 – 2024	Entente communale, Amis et Sympathisants (ecAS)	Alliance de Neyruz (AdN)
2024 – 2025	Alliance de Neyruz (AdN)	Avenir Neyruz (AveN)
2025 – 2026	Avenir Neyruz (AveN)	Groupe socialiste et Ouverture (GSO)

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante.

Les représentants des groupes se sont rencontrés et vous proposent d'élire M. Laurent Chatagny, membre de Avenir Neyruz, en tant que Président du Conseil général pour 2021-2022.

Etant donné que M. Chatagny est seul candidat, je vous propose de l'élire par main levée.

Je vous propose de l'applaudir et poursuivre avec le point suivant :

9. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2021-2022

Je rappelle que la Vice-présidence sera en place pour une période de 12 mois également puis passera à la présidence.

Les représentants des groupes vous proposent d'élire M. Jérôme Vonlanthen, membre du Groupe socialiste et Ouverture, en tant que Vice-Président du Conseil général pour 2021-2022.

Etant donné que M. Vonlanthen est seul candidat, je vous propose de l'élire par main levée.

Je vous propose de l'applaudir et passer au point suivant :



10. Election des scrutateurs/trices pour la législature 2021-2026

Avant de passer à l'élection des scrutateurs du Conseil général, je vous donne quelques informations concernant le bureau du Conseil général. Ce bureau est l'organe de direction du Conseil général. Il est constitué du président, du Vice-président et des scrutateurs. Le bureau dispose du secrétariat communal pour l'exercice de ses attributions, à savoir :

- Il fixe des séances et l'ordre du jour du Conseil général en accord avec le Conseil communal
- Il convoque le Conseil général
- Il tranche les contestations relatives à la procédure devant le Conseil général
- Il fait rapport sur les pétitions adressées au Conseil général
- Il fait les observations aux recours contre les décisions du Conseil général
- Il assure l'information du public sur les activités du Conseil général
- Il accomplit les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi

Les scrutateurs sont élus pour une période administrative, en tenant compte d'une représentation équitable des groupes constituant le Conseil général. Ils forment, avec le Président et le Vice-président, le bureau du Conseil général. Lors des séances du Conseil général, ils établissent la liste des présences, s'occupent des bulletins de vote y compris des décomptes.

a. détermination du nombre de scrutateurs/trices

Faute de règlement du Conseil général, les représentants des groupes se sont mis d'accord sur le nombre de scrutateurs et scrutateurs-suppléants à élire. Quatre postes sont prévus.

Je vous propose d'approuver à main levée le nombre de scrutateurs à 4 membres.

Cela étant fait, nous pouvons passer à l'élection des scrutateurs pour cette législature.

b. élection des scrutateurs/trices

Comme annoncé précédemment, les représentants des groupes se sont rencontrés et proposent d'élire

- Christiane Antoniazza, GSO
- Joanna Bourke Martignoni, AdN
- Véronique Chavillaz, AveN
- Steve Mettraux, ecAS

Je vous propose d'élire par applaudissement ces personnes. Nous pouvons poursuivre avec le point 11.



11. Election des scrutateurs/trices suppléants/es pour la législature 2021-2026

a. détermination du nombre de scrutateurs/trices suppléants/es

Les scrutateurs/trices qui viennent d'être nommés étant au nombre de 4, je vous propose d'élire 4 scrutateurs suppléants.

b. élection des scrutateurs/trices suppléants/es

Comme annoncé précédemment, les représentants des groupes se sont rencontrés et proposent d'élire

- Valérie Michel Dousse, juriste, médiatrice et administratrice de sociétés, AdN
- Luc Overney, ingénieur électricien, ecAS
- Laetitia Perrin, responsable RH, AveN
- Corinne Vimal, directrice de l'AES, GSO

Je vous propose d'élire par applaudissement ces personnes.

Voilà, je suis arrivé au bout de ma tâche en qualité de Doyen d'âge. Je vous remercie de votre attention et propose aux membres du bureau élus de se déplacer et de poursuivre la séance avec le point suivant :

12. Prise de fonction du Bureau du Conseil général et allocution du/de la président/e élu/e

Monsieur le Préfet, Madame la Lieutenante de Préfet,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Conseillers généraux,
Mesdames les collaboratrices de l'administration communale,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur, une fierté non dissimulée mais surtout avec beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous en tant que premier président du Conseil général de la commune de Neyruz.

Tout à l'heure, en tant que 4ème orateur de la soirée, notre Doyen Monsieur Roger Stroude se demandait comment il allait faire pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Vous pouvez donc bien vous imaginer qu'une partie de mon allocution pourra vous sembler répétitive, suite aux précédentes interventions !

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant à la présidence de ce Conseil général.

C'est par des félicitations que je débiterai mon allocution ; félicitations à vous cher(ère)s élu(e)s, aussi bien de l'exécutif que du législatif.

Suite à l'acceptation l'automne dernier par 51,5% de la population villageoise de l'introduction d'un Conseil général à Neyruz et aux élections du 7 mars dernier, nous sommes enfin réunis pour notre séance constitutive.



Lors de cette élection du 7 mars 2021, 134 candidats de 7 listes se sont soumis au choix des électeurs. Durant la campagne, marquée par la difficulté de côtoyer la population en raison de la situation sanitaire, j'ai été étonné que, en finalité, toutes et tous partageaient des valeurs et des programmes électoraux souvent très proches : favoriser les liens intergénérationnels, améliorer la mobilité douce et la sécurité ou encore aménager de façon harmonieuse le territoire, pour ne donner que quelques exemples. En résumé, nous avons toutes et tous des objectifs similaires : faire en sorte qu'il fasse bon vivre dans notre village de Neyruz.

Certes, les chemins pour y parvenir peuvent parfois différer, mais gageons que toutes et tous, nous n'oublierons pas nos promesses et notre volonté d'engagement pour le bien commun. C'est pour cette raison que nous avons été élu(e)s et la population neyruzienne surveillera nos faits et gestes !

Durant cette première présidence, je peux vous assurer que je m'engagerai pour rassembler les élu(e)s afin de nous permettre de délibérer dans des conditions les plus démocratiques possibles, dans le respect et l'écoute de chacune et chacun. Encore une fois, la qualité de nos débats sera scrutée par la population neyruzienne.

Ce nouvel instrument démocratique qu'est le Conseil général génère des attentes importantes : une représentativité démocratique plus appropriée, une meilleure préparation et un meilleur suivi des dossiers par les élus ainsi qu'une interaction plus marquée entre les pouvoirs législatifs et exécutifs. Cela nécessitera de la part des élus ici présents un engagement conséquent ! Gageons que nous nous impliquerons toutes et tous en ce sens !

Le Conseil général peut également générer quelques craintes, notamment une trop forte politisation de nos débats. Les travaux préparatoires menés par les chefs de groupe ont démarré sur une base très encourageante et, avec la bonne volonté de chacun, je suis certain que nous éviterons ce piège.

Je veillerai aussi sur une étroite collaboration avec le Conseil communal, dans un climat constructif afin d'éviter des blocages. Travaillons ensemble, pour notre commune et pour notre région !

Les défis qui nous attendent sont nombreux et variés : notamment la priorisation des infrastructures et l'aménagement du territoire. J'espère que nous n'oublierons pas non plus d'être à l'écoute de notre population : nos jeunes, nos personnes âgées, nos sociétés villageoises ont des attentes, et pas seulement depuis que la COVID a chamboulé nos vies.

Enfin, je terminerai mon allocution par une requête de tolérance les uns envers les autres : l'instauration de ce Conseil général dans notre commune est un fait nouveau pour toutes et tous ici présent(e)s. Aussi bien du côté de l'exécutif (avec 5 nouveaux membres!) que du législatif, nous devons nous familiariser avec cette nouvelle donne. Inévitablement, tout ne sera pas parfait dès le début et une période de mise en route nous sera forcément nécessaire. Avec un esprit ouvert, constructif et pragmatique, nous remplirons notre mission dans l'intérêt de notre chère commune de Neyruz et de ses habitants. C'est en tous cas mon souhait le plus cher.

Je vous remercie pour votre attention.



13. Election des commissions permanentes

a. Election des membres de la Commission financière

i. détermination du nombre de membres

L'art. 70 de la Loi sur les finances communales prévoit que la commission financière se compose d'au moins cinq membres. Ils sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la législature parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune ou les membres du conseil général.

Faute de règlement du Conseil général, les représentants des groupes se sont mis d'accord sur le nombre de membres à élire au sein de cette Commission financière. Ils proposent l'élection de 7 membres.

Je vous propose d'approuver à main levée le nombre de membres au sein de la Commission financière, soit 7 membres.

Cela étant fait, nous pouvons passer à :

ii. élection des membres de la commission

Comme annoncé précédemment, les représentants des groupes se sont rencontrés et proposent d'élire

- Sébastien Bugnon, économiste, expert en finance et investissements, responsable clients institutionnels, ecAS
- Pierre-Alain Crausaz, garde forestier, GSO
- Béat Galley, comptable, AveN
- Yann Pillonel, étudiant en économie d'entreprise, AveN
- Pierre-André Rolle, informaticien de gestion, AveN
- François Sprumont, enseignant au Collège St-Michel, GSO
- Catherine Züllig, coach en employabilité, AdN

Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de sièges, je vous propose d'élire par applaudissement ces personnes.

b. Election des membres de la Commission des naturalisations

i. détermination du nombre de membres

Cette commission doit être composée de 7 membres selon le règlement communal en vigueur. Si cela n'était pas le cas, une modification du règlement devrait intervenir. Le Conseil communal sera représenté uniquement par un de ses membres avec voix consultative.

Les représentants des groupes se sont par conséquent mis d'accord sur le nombre de membres à élire au sein de cette Commission des naturalisations et proposent l'élection de 7 membres. Je vous propose par conséquent d'approuver ce nombre à main levée.



ii. élection des membres de la commission

Comme annoncé précédemment, les représentants des groupes se sont rencontrés et proposent d'élire :

- Helen Bowden, professeure, AdN
- Ludovic Egger, notaire, ecAS
- Jean-Jacques Friboulet, professeur émérite, AveN
- Setti Genoud, secrétaire, GSO
- Laetitia Perrin, responsable RH, AveN
- Mallory Schneuwly Purdie, sociologue, AveN
- Sébastien Uldry, proviseur au Collège St-Michel, GSO

Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de sièges, je vous propose d'élire par applaudissement ces personnes.

c. Election des membres de la Commission d'aménagement nommée par le Conseil général

i. détermination du nombre de membres

L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions prévoit qu'une commission d'aménagement d'au moins 5 membres doit être nommée, dont la majorité est désignée par le Conseil général.

Les représentants des groupes proposent que le Conseil général soit représenté par 7 membres au sein de cette Commission d'aménagement.

Je vous propose d'approuver à main levée le nombre de membres au sein de la Commission d'aménagement, soit 7 membres.

Le Conseil communal sera représenté par deux membres au sein de cette Commission.

ii. élection des membres de la commission

Comme annoncé précédemment, les représentants des groupes se sont rencontrés et proposent d'élire :

- Joanna Bourke Martignoni, juriste, chercheuse universitaire et étudiante en conseil psychosocial, AdN
- Julien Brodard, Ing. HES, développeur projets multi-énergies, ecAS
- Albert Gendre, employé CFF, GSO
- Pascal Gendre, retraité, AveN
- Robin Pillonel, étudiant en droit, AveN
- Martin Renevey, contremaître édilitaire, Indépendants
- Christian Rossier, retraité, GSO

Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de sièges, je vous propose d'élire par applaudissement ces personnes.



14. Election de la Commission rédactionnelle du règlement du Conseil général

i. détermination du nombre de membres

Afin de rédiger le règlement du Conseil général, les représentants des groupes proposent que la Commission rédactionnelle soit composée de 6 membres.

ii. élection des membres de la commission rédactionnelle

Les représentants des groupes proposent d'élire :

- Laurent Chatagny, spécialiste en finance et comptabilité, AveN
- Véronique Chavaillaz, comptable, AveN
- Ludovic Egger, notaire, ecAS
- Jean-Pierre Häni, retraité, Indépendants
- Bertrand Macheret, responsable de service, GSO
- Valérie Michel Dousse, juriste, médiatrice et administratrice de sociétés, AdN

Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de sièges, je vous propose d'élire par applaudissement ces personnes.

15. Choix du mode de convocation pour la législature 2021-2026

Le mode de convocation proposé par les représentants des groupes politiques pour la législature 2021-2026 est le suivant :

1. Parution dans la Feuille Officielle
2. Convocation du Conseil général par courriel
3. Site internet
4. Pilier public

au moins dix jours à l'avance

Tous les documents en lien avec l'ordre du jour seront également disponibles sur le site internet.

16. Communications du Conseil communal

Je passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic, pour les communications du Conseil communal.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom du Conseil communal, de féliciter chaleureusement le Président élu Monsieur Laurent Chatagny, le Vice-Président élu Monsieur Jérôme Vonlanthen ainsi que toutes les personnes qui ont été élues ce soir par le Conseil Général. Nous vous souhaitons à tous beaucoup de satisfaction et de succès dans tous vos mandats.

- Commission d'aménagement :
Les 2 représentants du Conseil communal ont été désignés. Il s'agit de :
 - M. Axel de Montmollin, Conseiller communal responsable du dicastère des affaires territoriales
 - M. Jean-Marc Sallin, Conseiller communal responsables du dicastère des eaux et de la route cantonale



- Commission des naturalisations :
La représentation du Conseil communal dans cette Commission sera assurée par notre Conseillère communale en charge du dicastère concerné, Mme Katuscia Sansonnens, avec voix consultative. Ceci permettra d'assurer la coordination entre le Conseil communal et la Commission pour les demandes à traiter par le Conseil général.

- Le Conseil communal souhaite mettre en place plusieurs Commissions qui devront encore être définies avec précision et certainement être coordonnées avec le Conseil général et son bureau. Il s'agit notamment :
 - Commission de nomenclature
 - Commission d'entraide et d'intégration
 - Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
 - Commission de l'énergie et de l'environnement
 - Commission de l'économie locale
 - Commission du développement durableDe plus amples informations suivront en temps voulu.

- Site internet communal :
Un espace public pour le Conseil général est prévu sur le site internet de la commune. La mise en place et les paramétrages sont en cours par notre administration.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite encore une bonne fin de séance.

17. Divers

Le Bureau du Conseil général sera convoqué par le Président et se constituera prochainement. Il communiquera le calendrier des prochaines séances du Conseil général dès que possible.

Les Commissions nommées lors de cette séance sont invitées à se constituer d'ici la fin juin et à communiquer leur composition au Bureau du Conseil général, par l'intermédiaire du secrétariat communal.

A l'issue de cette séance constitutive, il ne sera malheureusement pas possible de partager le verre de l'amitié, au vu de la situation sanitaire actuelle.

La parole n'étant plus demandée, je clos la séance à 21h35 en remerciant Roger Stroude, Doyen d'âge, Jean-Pierre Corpataux, Syndic, ainsi que les groupes et leurs responsables pour leur excellent travail de préparation qui a grandement facilité la tâche de ce soir ainsi que chacun pour sa participation active. Je remercie également l'administration, pour son travail de préparation.

Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le doyen d'âge :



Roger Stroude

Le président :



Laurent Chatagny

La secrétaire :



Ariane Menoud